

# Dénombrement des personnes sans chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale

RAPPORT PRÉLIMINAIRE.



Huitième édition, 6 novembre 2024.

# Calendrier

FEVRIER 24

**Lancement** auprès des services pour le comptage nocturne (services de prévention, parkings, acteurs du secteur associatif).

Constitution et première rencontre avec le **Comité de pilotage**.

Prospection auprès des **CPAS** n'ayant pas participé en 2022 au questionnaire.

JUIL - AOÛT 24

Mise à jour des **bases de données** et des **contacts** pour la récolte de données et le questionnaire.

OCTOBRE 24

Organisation du **comptage nocturne**, début du repérage de terrain par les équipes et préparation de la récolte de données.

DECEMBRE 24

**Finalisation** de la récolte des questionnaires.

**Finalisation** de la récolte des données.

AVRIL 25

**Rapport préliminaire** du dénombrement, présentant les données quantitatives.

**Nettoyage** des questionnaires et **rédaction** de la section « profils et trajectoires » du rapport.

MARS 24

Mise en place des **outils informatiques** de récolte de données.

NEW 2024 : Développement d'une **appli d'encodage** pour le comptage nocturne.

SEPTEMBRE 24

**Formations** auprès des acteurs sociaux pour les questionnaires.

NOVEMBRE 24

06/11/2024

**Comptage nocturne**

Début de la récolte de **données quantitatives**.

Début de la récolte des **questionnaires**.

FÉVRIER 25

**Nettoyage** des bases de données, **analyse** des résultats et **rédaction** du rapport quantitatif.

JUIN 25

Publication et présentation du **rapport final**, comportant l'analyse des données quantitatives et des profils & trajectoires.

# Introduction

Compter, c'est rendre visible un phénomène souvent dissimulé ; c'est aussi poser les bases d'un pilotage plus juste des politiques publiques. Si l'exercice paraît essentiel, il reste méthodologiquement complexe et toute tentative de quantification suppose une vigilance accrue : elle ne saurait justifier ni l'approximation, ni l'exagération. Cela impose des **clarifications sémantiques**, mais aussi une **rigueur dans les outils mobilisés**. En ce sens, les dénombrements locaux, lorsqu'ils s'appuient sur une méthodologie robuste, apparaissent comme les plus efficaces et les plus utiles.

## Comment définir la condition de « sans-abri » ?

Elle ne se résume pas à vivre dans la rue :

En Finlande : on privilégie l'expression « *demandeur de logement urgent* », afin de mettre l'accent non pas sur le manque d'abri, mais sur le droit à un logement et la nécessité d'une réponse rapide.

En Belgique : le Syndicat des Immenses défend l'usage du terme « *sans-chez-soi* », qui englobe l'ensemble des personnes privées d'un lieu de vie stable, qu'elles dorment dans la rue, dans un centre d'hébergement ou chez des proches de manière temporaire (Syndicat des Immenses, 2025).

Dans les pays anglophones : le terme « *homeless* » met l'accent sur l'absence de home, un mot qui évoque un ancrage affectif plus profond que la simple absence de house (maison).

# Méthodologie

## LE DÉNOMBREMENT DES PERSONNES SANS CHEZ-SOI SOULÈVE DEUX TYPES D'ENJEUX : QUI COMPTER ET COMMENT COMPTER ?

---

### Qui compter ?

Depuis 2022, le dénombrement repose sur la typologie ETHOS Light de la FEANTSA, un outil de mesure simplifié permettant une harmonisation des comptages en Belgique et en Europe. Cette méthodologie distingue **six catégories** de sans-chez-soirisme :

- Personnes vivant dans la rue.
- Personnes en hébergement d'urgence.
- Personnes vivant dans des structures pour sans-abri.
- Personnes quittant une institution.
- Personnes vivant dans des logements non conventionnels.
- Personnes hébergées temporairement chez des proches.

Le dénombrement belge a introduit une **septième catégorie** : celle des personnes sous menace d'expulsion, c'est-à-dire les personnes encore logées mais dont l'expulsion est imminente.

### Comment compter ?

Le dénombrement bruxellois repose sur une combinaison de méthodes afin d'assurer une collecte de données exhaustive et fiable.

La méthode adoptée est *point-in-time* : le comptage est organisé dans une zone géographique définie, à un moment précis.

Parallèlement, les services remplissent un *tableau de récolte de données* et un court *questionnaire* pour toutes les personnes en situation de logement précaire, selon les six catégories d'ETHOS Light et ayant un lien avec la région (Hermans, 2024).

# Méthodologie

Typologie ETHOS Light adaptée au contexte bruxellois

1

## Personnes vivant dans l'espace public

Espaces publics intérieurs (gares, stations de métro, parkings, etc.) ou extérieurs (rue, espaces verts, etc.)

2

## Personnes en hébergement d'urgence

Accueil de nuit, centres d'hébergement d'urgence ou de crise

3

## Personnes en foyer d'hébergement

- Maisons d'accueil
- Logements de transit
- Dispositifs sociaux en hôtel

4

## Personnes vivant dans des institutions

- Institutions de santé
- Institutions pénales
- Structures pour demandeurs d'asile

5

## Personnes vivant dans des logements non conventionnels

- Squats
- Occupations temporaires
- Structures d'hébergement non agréées

6

## Personnes vivant temporairement chez des amis ou chez des membres de la famille

Logement conventionnel mais qui n'est pas le lieu de résidence habituel

7

## Personnes menacées d'expulsion

Application d'une décision d'expulsion

# Une approche collaborative et adaptée au contexte bruxellois

Le dénombrement bruxellois repose sur une **collaboration entre professionnel·le·s et bénévoles du secteur de l'aide aux personnes sans abri**, ainsi qu'un ensemble de **partenaires issus de secteurs connexes** tels que les hôpitaux, les transports publics, Bruxelles Environnement, les services de prévention communaux, la police locale et les CPAS.



Ces acteurs sont impliqués à chaque étape du processus : repérages en amont du comptage nocturne, collecte des données et participation au comité d'analyse des résultats (Quittelier & Horvat, 2019).

# Une approche collaborative et adaptée au contexte bruxellois

1

## Recensement des personnes dans l'espace public

Suite à un **repérage** réalisé en amont de la nuit du dénombrement, le territoire est divisé en **zones** afin de maximiser la couverture du phénomène. Le jour du dénombrement, entre 23 h et minuit, les équipes sillonnent ces zones pour procéder au recensement.

2

## Recueil de données encodé par les structures

Les dispositifs d'hébergement et d'accueil transmettent leurs données sur **l'occupation des places** et les **profils des personnes** accompagnées. De nombreux acteurs sont impliqués dans ce processus, incluant les services sociaux, les centres d'hébergement d'urgence, les services d'accompagnement au logement, les services de prévention communaux, les centres de soins et les institutions pénitentiaires. Les structures d'accueil non agréées, les centres pour demandeurs d'asile, les occupations négociées ou les squats, participent également à cette collecte.

3

## Questionnaire

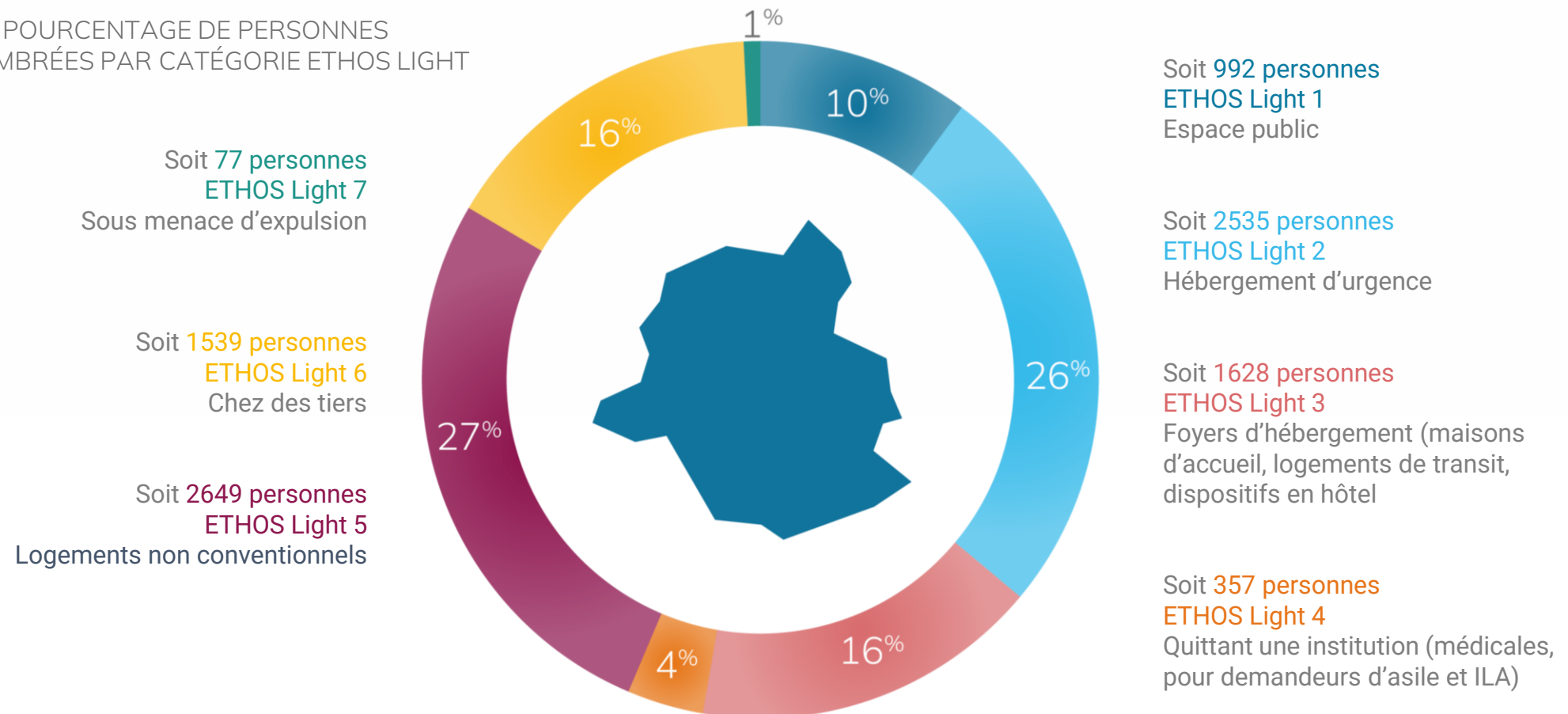
Des enquêtes additionnelles sont menées à l'aide d'un questionnaire permettant de recueillir des informations sur les **parcours et trajectoires** des personnes concernées. Un questionnaire est rempli pour chaque personne répondant aux critères d'ETHOS et ayant un lien avec le territoire bruxellois. Les informations relatives aux enfants accompagnés sont intégrées aux questionnaires des parents. Ce questionnaire est unique à l'échelle nationale, ce qui garantit la comparabilité des données entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles.

Les résultats de cette enquête approfondie paraîtront dans le rapport complet (juin 2025).

# Evolutions et vue globale

9 777 personnes ont été recensées en Région de Bruxelles-Capitale.

POURCENTAGE DE PERSONNES  
DÉNOMBRÉES PAR CATÉGORIE ETHOS LIGHT



Soit 77 personnes  
ETHOS Light 7  
Sous menace d'expulsion

Soit 1539 personnes  
ETHOS Light 6  
Chez des tiers

Soit 2649 personnes  
ETHOS Light 5  
Logements non conventionnels

Soit 992 personnes  
ETHOS Light 1  
Espace public

Soit 2535 personnes  
ETHOS Light 2  
Hébergement d'urgence

Soit 1628 personnes  
ETHOS Light 3  
Foyers d'hébergement (maisons  
d'accueil, logements de transit,  
dispositifs en hôtel)

Soit 357 personnes  
ETHOS Light 4  
Quittant une institution (médicales,  
pour demandeurs d'asile et ILA)



# Evolutions et vue globale

Evolution à méthodologie égale



Entre **2022 et 2024**, à méthodologie égale, le nombre de personnes recensées a augmenté de **24,52 %**, passant de **6 465 à 8 050** (*hors approfondissement de la récolte de données dans certaines catégories en 2024*).

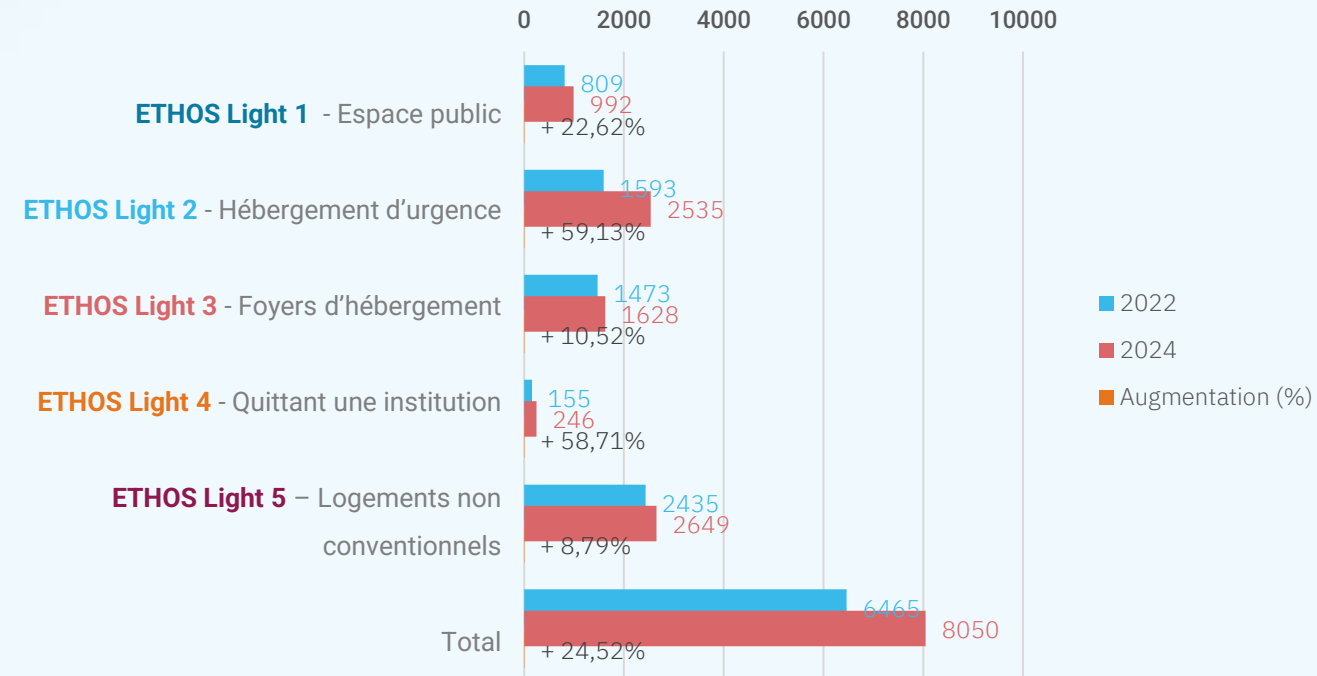
L'augmentation la plus marquée concerne l'**hébergement d'urgence** (+59,13 %, de 1 593 à 2 535 personnes), reflétant le recours croissant des politiques aux dispositifs d'urgence.

Le **nombre de personnes en rue** a progressé de 22,62 % (de 809 à 992), tandis que les **foyers d'hébergement** enregistrent une hausse plus modérée de **10,52 %**.

Les **institutions** ont connu une croissance de 58,71 %. **Ces chiffres excluent les personnes quittant une structure d'asile, afin de rester comparables à 2022.**

Enfin, les **logements non conventionnels** (squats, occupations temporaires) restent fortement représentés, avec une augmentation de 8,79 %. Ces évolutions soulignent l'aggravation du sans-chez-soirisme à Bruxelles.

ÉVOLUTION PAR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES ENTRE 2008 ET 2024 – A MÉTHODOLOGIE EGALE



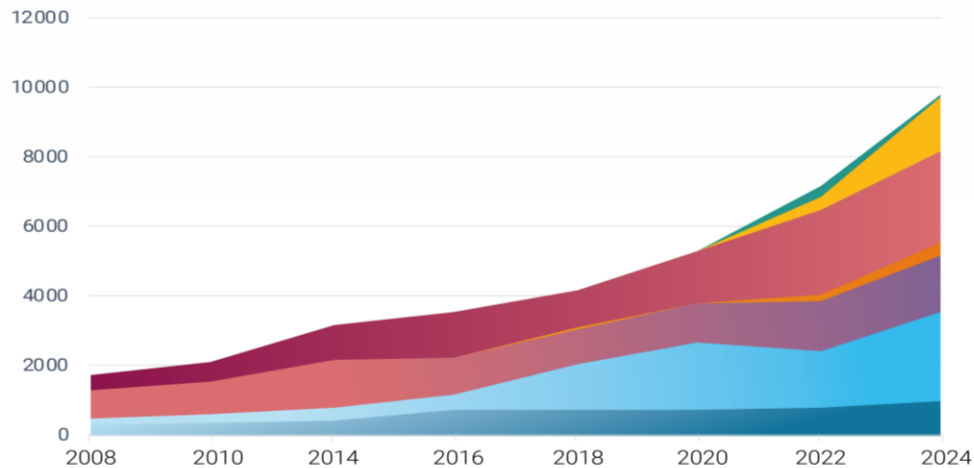
# Evolutions et vue globale

Evolution entre 2008 et 2024



Entre 2008 et 2024, le nombre de personnes recensées est passé de **1 724** à **9 777** (+467,1 %), reflétant à la fois une détérioration de l'accès au logement et un affinement méthodologique du recensement.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES PAR CATÉGORIE DE 2008 À 2024



- ETHOS Light 1 - Espace public
- ETHOS Light 2 - Hébergement d'urgence
- ETHOS Light 3 - Foyers d'hébergement
- ETHOS Light 4 - Institutions
- ETHOS Light 5 - Logements non conventionnels
- ETHOS Light 6 - Chez des tiers
- ETHOS Light 7 - Sous menace d'expulsion

Les **dispositifs d'hébergement d'urgence** ont connu une véritable explosion : passant de **234** à **2 535 personnes** (+983,3 %). Cette évolution est particulièrement marquée entre 2022 et 2024 (+59,1 %), en partie sous l'effet du Brussels Deal et de l'importance croissante de l'urgence dans les réponses apportées au sans-chez-soirisme.

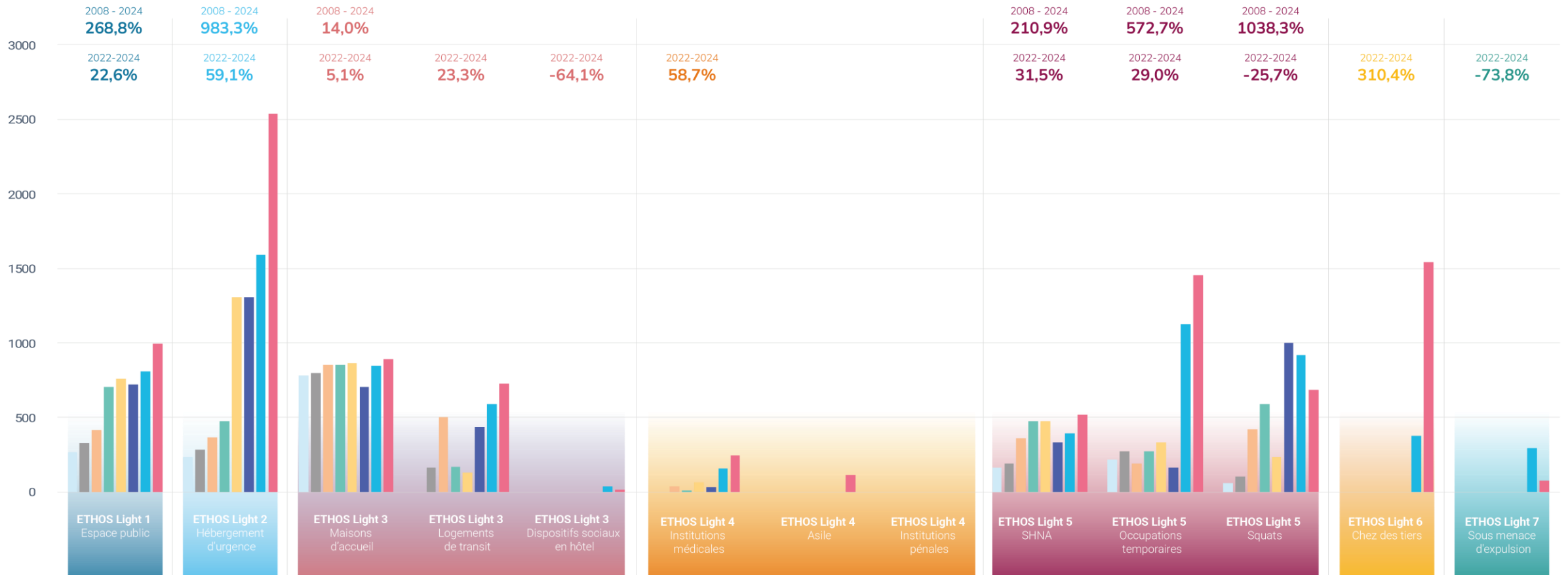
La **présence en rue** a progressé de manière constante de **268,8 %** (de 269 à 992 personnes), tandis que les **logements non conventionnels** ont augmenté de **697,3 %** (de 332 à 2 649 personnes). Ces formes de mal-logement, souvent invisibles, sont en forte hausse.

Parmi les formes les plus difficiles à recenser, figure également l'**hébergement chez des tiers** (ETHOS Light 6). Intégrée en 2022, cette catégorie a bondi de 310,4 % en deux ans. Cela s'explique par une participation accrue des CPAS : douze CPAS ont contribué en 2024, contre seulement trois en 2022. Les sorties d'institutions sans solution de logement sont également mieux documentées (357 personnes en 2024 contre 36 en 2014).

Globalement, les dispositifs d'urgence et les logements précaires deviennent les catégories dominantes, tandis que les foyers d'hébergement restent stables, limités par leur capacité d'accueil. L'évolution du sans-chez-soirisme suit une tendance à la hausse, influencée par les crises sociales et économiques, les politiques publiques et les ajustements méthodologiques.

# Evolutions et vue globale

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES  
PAR CATÉGORIES ETHOS LIGHT DÉTAILLÉES DE 2008 À 2024

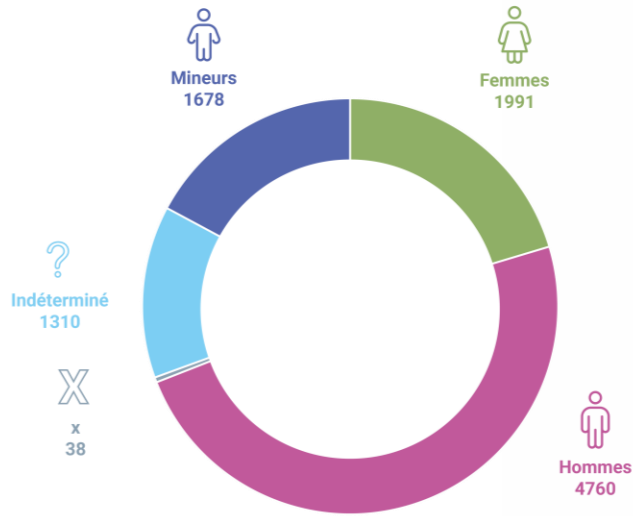


● 2008 ● 2010 ● 2014 ● 2016 ● 2018 ● 2020 ● 2022 ● 2024

# Evolutions et vue globale

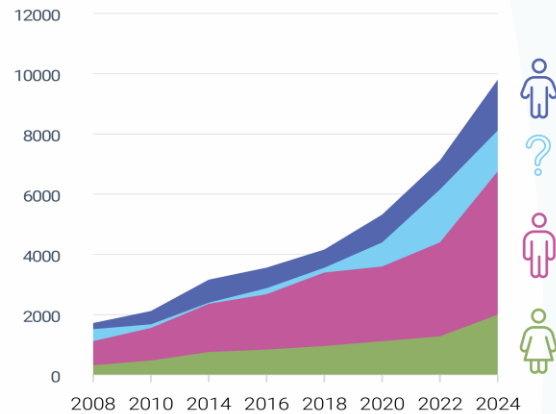
Répartition selon l'âge et le genre

RÉPARTITION SELON L'ÂGE ET LE GENRE



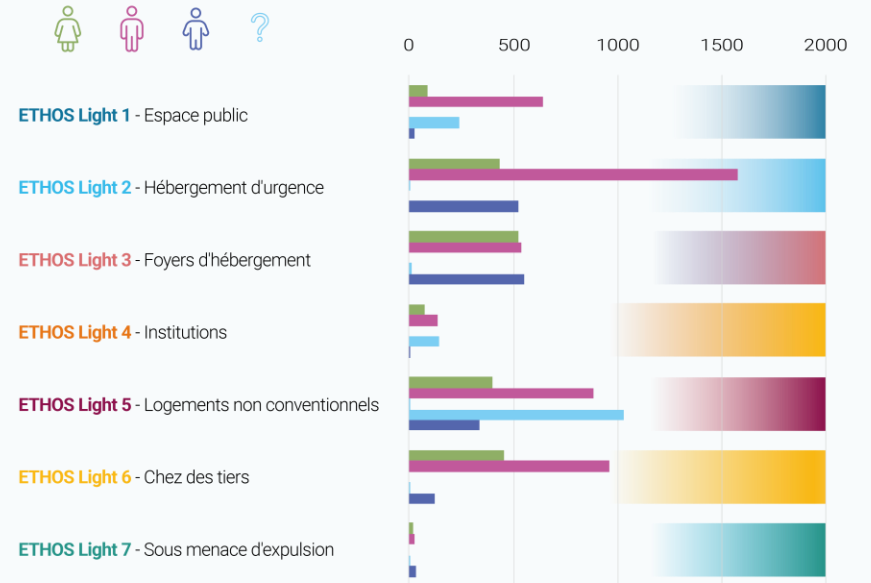
La proportion de personnes dont le genre reste inconnu est principalement due au manque de données dans les squats et occupations temporaires.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES PAR GENRE ET PAR ÂGE DE 2008 À 2024



L'évolution sur 2008-2024 montre une augmentation continue du nombre de personnes recensées, avec une accélération depuis 2020, en particulier pour les mineur-e-s (+71,7 %). La hausse des personnes indéterminées est liée à la difficulté de collecte de données dans certains lieux.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ETHOS LIGHT SELON LE GENRE ET L'ÂGE



La répartition selon les catégories ETHOS Light met en évidence la surreprésentation masculine dans l'espace public, tandis que les femmes et les familles se retrouvent davantage en hébergement d'urgence ou en foyers. Les logements non conventionnels comptent une majorité de personnes sans données de genre, notamment en squats et occupations temporaires.

# ETHOS Light 1

Les personnes dans l'espace public

# Organisation et déroulement du comptage dans l'espace public

Le comptage des personnes dans l'espace public s'est déroulé le 6 novembre entre 23h et minuit, sur l'ensemble des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce type de recensement s'appuie sur une méthodologie dite *point-in-time*, qui consiste à réaliser une photographie instantanée de la situation, à un moment précis, sur un territoire défini.

Un repérage des lieux ou traces de présence est effectué dans le mois précédant le dénombrement. Ce travail préparatoire a cette année mobilisé la police locale, les professionnel-le-s du secteur de l'aide aux personnes sans chez-soi, les services communaux de prévention ainsi que d'autres acteurs de terrain disposant d'une connaissance fine des espaces publics. Sur base de ces repérages, la Région a été découpée en zones géographiques, chacune pouvant être parcourue en une heure.

Le soir du dénombrement, les équipes composées de bénévoles, de professionnel-le-s du secteur, de membres des services de prévention et d'autres acteurs publics (Bruxelles Environnement, STIB, SNCB), ont sillonné ces zones à pied, à vélo ou en voiture, en fonction de l'accessibilité de la zone et de la densité des repérages.

Les consignes : respecter les limites géographiques de la zone attribuée, la parcourir en une heure maximum, et surtout ne pas réveiller ni déranger les personnes rencontrées. Les informations collectées se limitaient à une estimation du genre (homme, femme ou autre) et à la présence éventuelle d'enfants. Cette exigence de discrétion explique le pourcentage significatif de personnes identifiées comme « autres », lorsque le genre ou l'âge n'ont pas pu être observés.

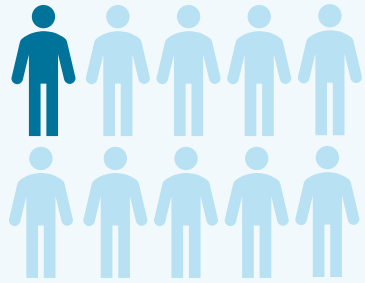
# Organisation et déroulement du comptage dans l'espace public

Pour faciliter le recueil des données et en améliorer la précision, une application mobile a été développée lors de cette édition. Elle permettait d'encoder en direct les informations de chaque observation : le genre estimé, l'éventuelle présence d'enfants, et le type d'espace concerné (parking, espace vert, espace public, métro, gare, ou autre).

## NOUVEAUTÉ

L'application intégrait également une fonctionnalité de géolocalisation, permettant de générer une cartographie fine des données collectées. Celles-ci ont ensuite été traitées en toute confidentialité et agrégées par quartier, par zone de chaleur ou par lieu spécifique. Outre sa précision, cette application a eu l'avantage logistique d'éviter aux bénévoles de devoir retourner au point de départ pour remettre leurs données : il·elle·s pouvaient rentrer directement chez eux·elles une fois leur mission terminée.

# Résultats et analyse des données récoltées



**992 personnes, soit 10%**  
du total des personnes  
dénombrées en 2024.

Cela représente une **augmentation de 22,6%** par rapport à l'année précédente.

TYPE D'ESPACE	Nombre d'adultes				Nombre d'enfants				TOTAL
	F	H	X	?	0-3	4-12	13-18	?	
Espaces publics	48	312	19	133	4	13	0	1	530
Espaces verts	11	102	5	36	3	1	0	0	158
Gares SNCB	10	53	0	0	0	0	0	0	63
Stations STIB	10	145	8	34	0	0	0	1	198
Parkings	5	29	0	7	0	0	0	0	41
Autres	1	1	0	0	0	0	0	0	2
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>642</b>	<b>32</b>	<b>210</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>992</b>



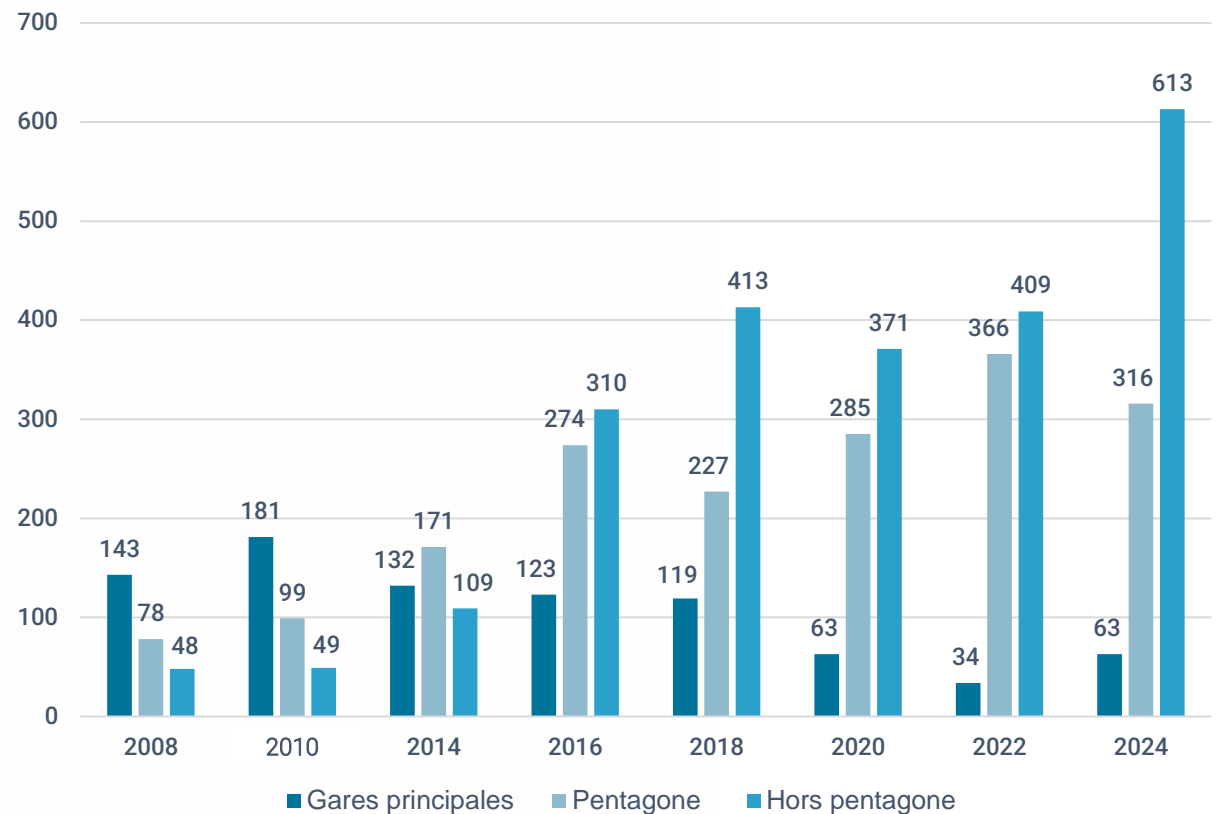
# Résultats et analyse des données récoltées

## Par rapport à 2022 :

- **+85,3 %** du nombre de personnes recensées dans les **principales gares** bruxelloises (Gare du Midi, Gare Centrale, Congrès et Gare du Nord), passant de 34 à 63 personnes.
- **+49,9 %** des personnes dénombrées à l'**extérieur du Pentagone** (de 409 à 613 personnes)
- Légère **diminution** du nombre de personnes dénombrées à l'**intérieur du Pentagone** (de 366 à 316 personnes).

Malgré l'augmentation récente observée dans les gares, on note depuis 2010 une tendance globale à la baisse du nombre de personnes recensées dans ces lieux spécifiques. Cette diminution s'explique principalement par le renforcement des mesures de sécurité et les travaux de rénovation, particulièrement notables à la Gare du Nord.

ESPACES PUBLICS : EVOLUTION PAR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES ENTRE 2008 ET 2024

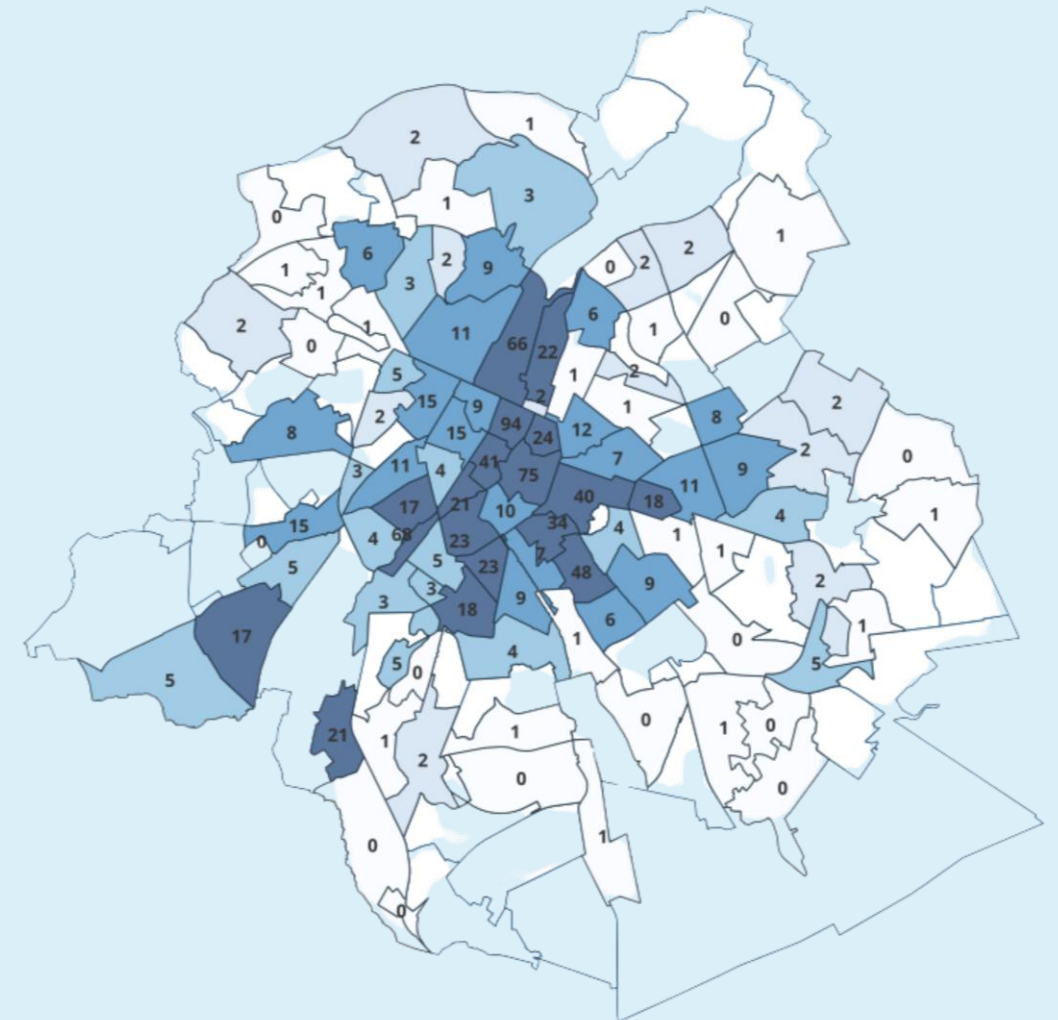
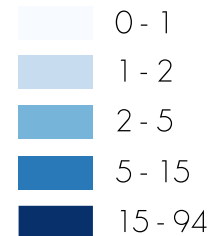


# Résultats et analyse des données récoltées

On observe une **forte concentration de personnes au centre-ville**, particulièrement dans les quartiers situés à l'intérieur du Pentagone, où certaines zones atteignent entre 15 et 94 personnes recensées. Cette concentration se diffuse progressivement vers la périphérie, avec une diminution importante du nombre de personnes recensées à mesure qu'on s'éloigne du centre.

Les **quartiers périphériques affichent ainsi généralement des effectifs plus faibles**, souvent compris entre 0 et 5 personnes. Toutefois, quelques quartiers périphériques spécifiques présentent des concentrations intermédiaires (entre 5 et 15 personnes), indiquant une extension ciblée du phénomène au-delà du centre urbain. C'est le cas notamment le long du canal, à Anderlecht, dans le quartier Nord, à Saint-Josse, autour du parc du Cinquantenaire, à Matonge et au niveau de la barrière de Saint-Gilles. Une concentration est également observée dans le quartier de Neerstalle, où 21 personnes ont été recensées.

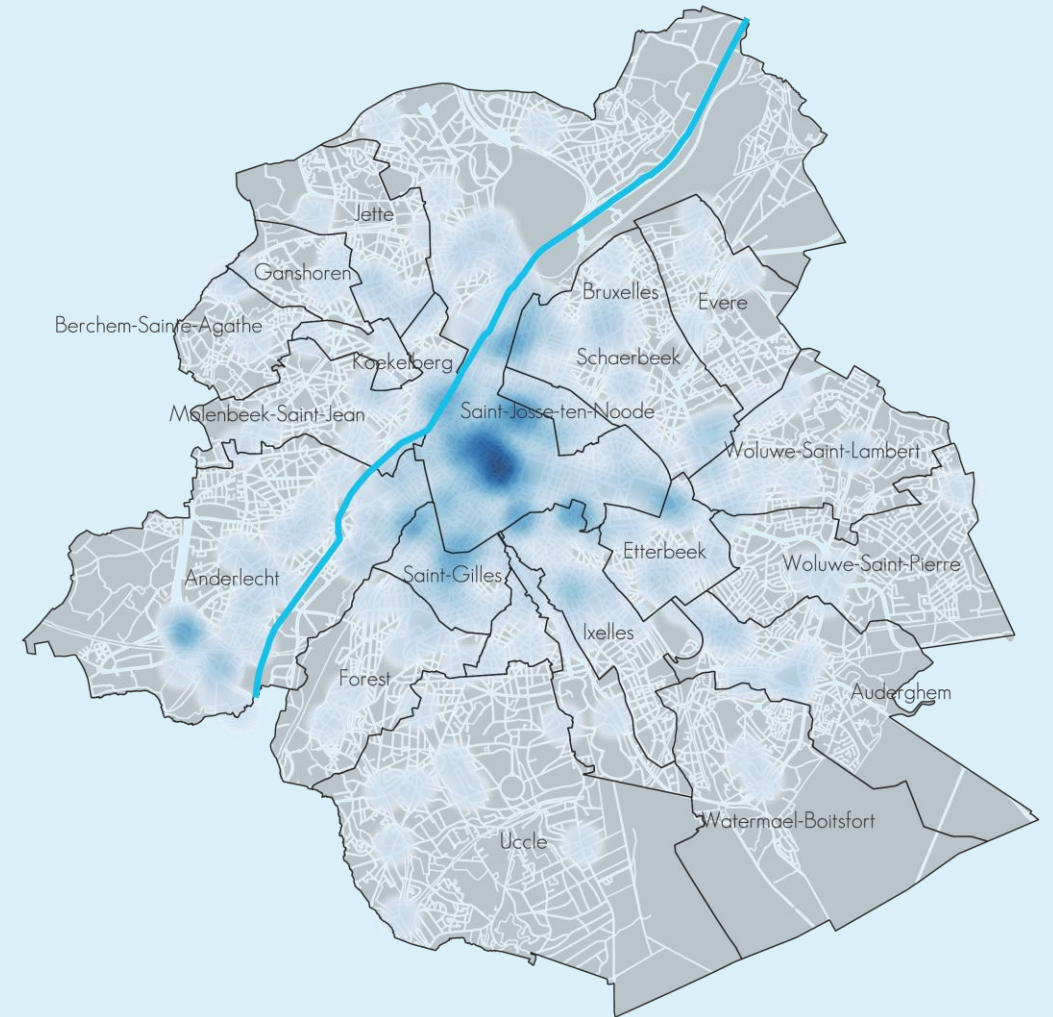
## NBRE DE PERSONNES DENOMBREES



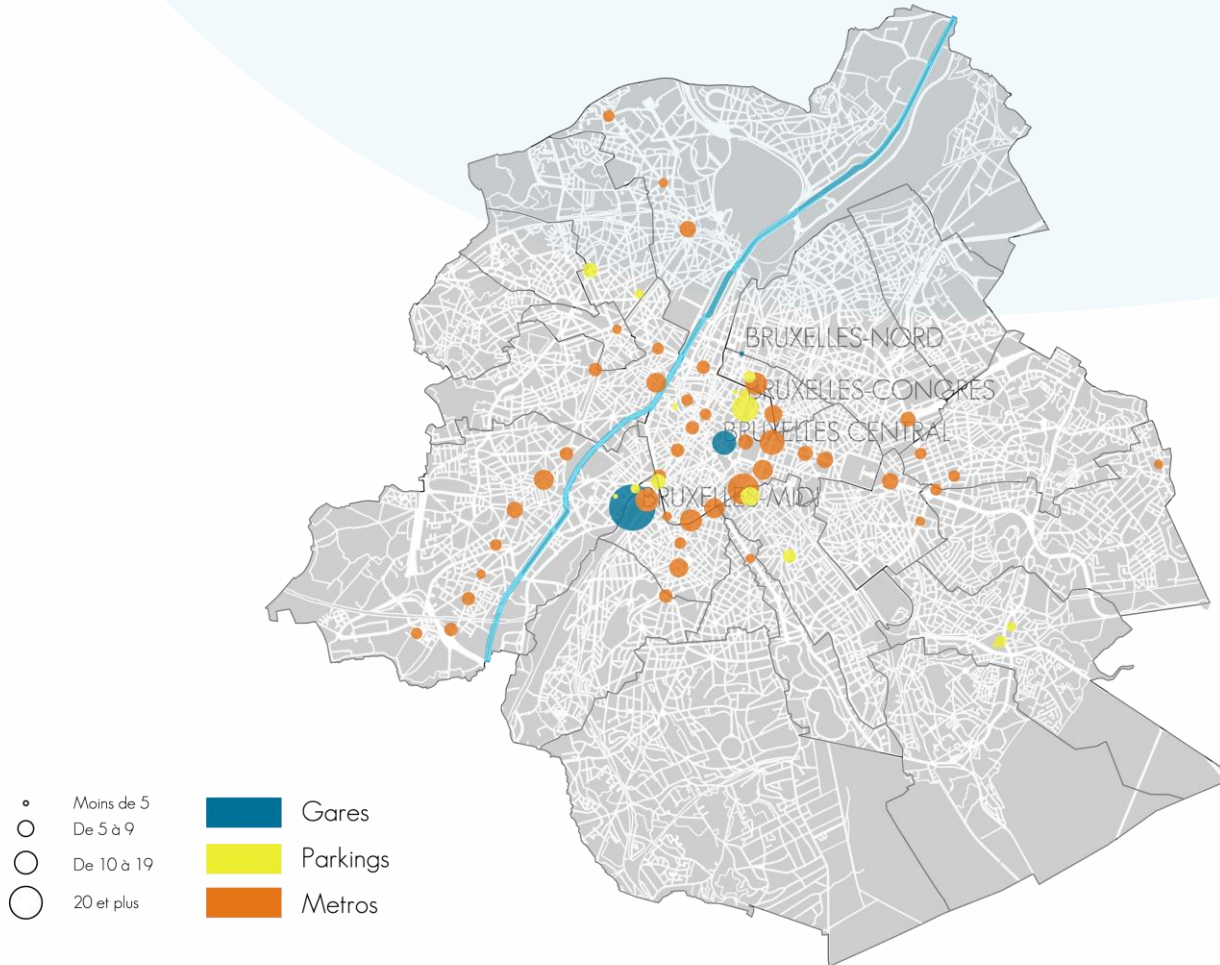
# Résultats et analyse des données récoltées

Cette distribution confirme une **dynamique concentrique** du sans-abrisme à Bruxelles, caractérisée par une densité élevée au cœur de la ville, s'étendant progressivement vers l'extérieur. La carte de densité des personnes dénombrées confirme cette dynamique concentrique, montrant un centre urbain fortement touché et une périphérie progressivement concernée.

## DENSITE



# Résultats et analyse des données récoltées



Entre 2022 et 2024, le nombre de personnes recensées dans les **stations de métro et de pré-métro** de la STIB a augmenté de 20,7 %, passant de 164 à 198 personnes. Cette hausse témoigne d'une présence croissante dans ces infrastructures souterraines, en particulier au sein de la petite ceinture.

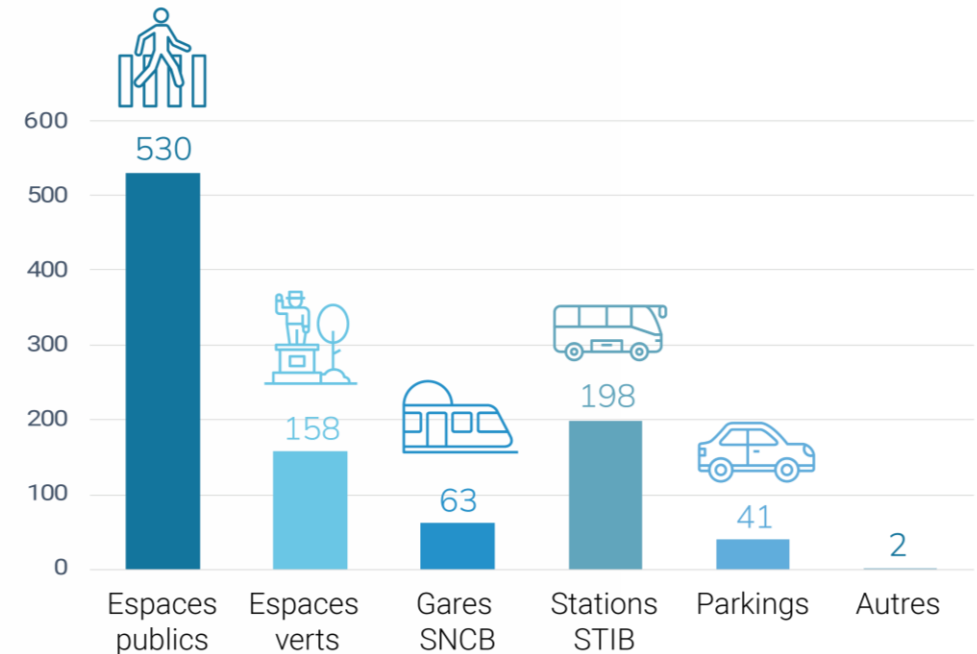
En ce qui concerne les **gares**, la Gare du Midi reste le principal point de concentration, suivit de la Gare Centrale. À l'inverse, une faible présence est observée à la Gare du Congrès et à la Gare du Nord, qui peut s'expliquer pour cette dernière par les travaux en cours dans la gare et par la présence visible d'une patrouille de police la nuit du 6 novembre, déployée dans une optique de sécurisation.

Du côté des **parkings**, les plus concernés sont situés dans le centre-ville et à mesure que l'on s'éloigne vers la périphérie, la fréquentation diminue.

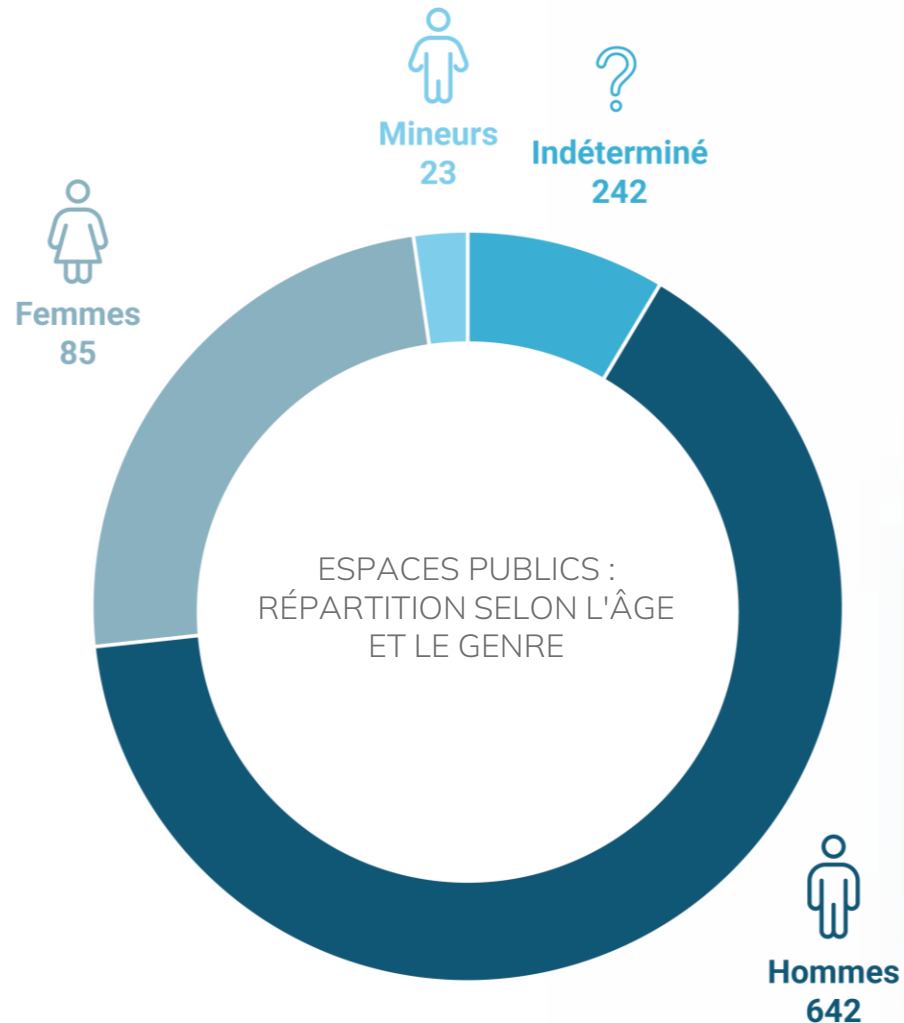
# Résultats et analyse des données récoltées

Lorsqu'on s'intéresse aux types d'espaces occupés, l'**espace public** concentre la majorité des personnes dénombrées (530 personnes, 53,4 %). Suivent les stations de **métro et pré-métro** de la STIB (198 personnes, 19,9 %), puis les **espaces verts** (158 personnes, 15,9 %), les **gares principales** (63 personnes, 6,3 %) et enfin les **parkings** (41 personnes, 4,1 %).

ESPACES PUBLICS: RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE  
DES PERSONNES DÉNOMBRÉES



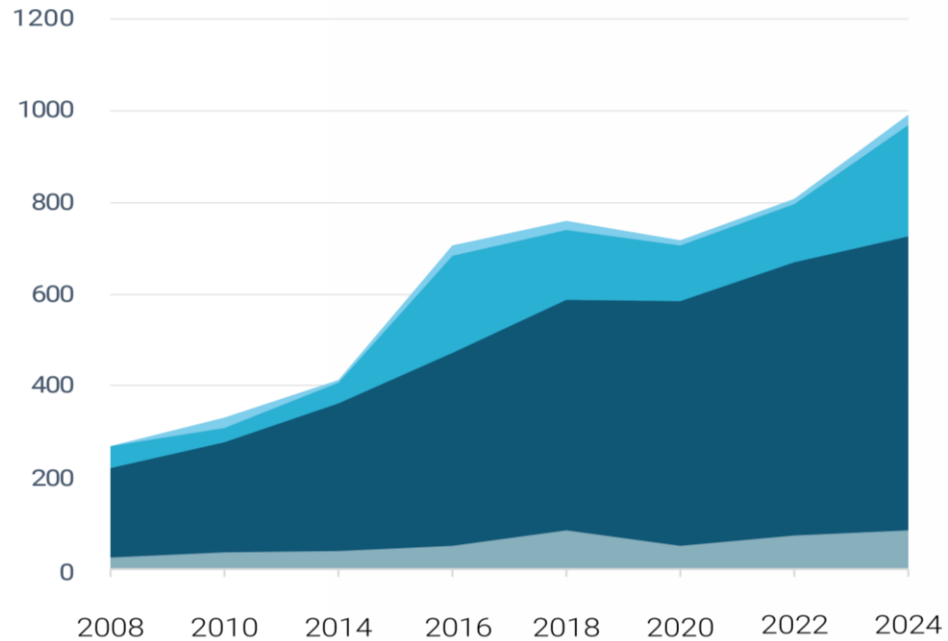
# Résultats et analyse des données récoltées



Des recherches ont montré que les femmes sans abri adoptent souvent des stratégies pour dissimuler leur genre et leur emplacement lorsqu'elles dorment dans l'espace public, afin de se protéger des violences basées sur le genre. De plus, en raison des risques accrus de violence, elles sont plus susceptibles de recourir à des arrangements informels pour éviter de passer la nuit dans la rue (Reeve, 2008). Ces stratégies peuvent influencer la manière dont les femmes sans abri sont représentées dans les recensements.

# Résultats et analyse des données récoltées

ESPACES PUBLICS : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES PAR GENRE ET ÂGE



  
Femmes

  
Hommes

  
Mineurs

  
Indéterminé

Depuis 2008, le nombre total de personnes dénombrées dans l'espace public n'a cessé d'augmenter, avec une accélération importante à partir de 2014.

Les hommes restent largement majoritaires sur l'ensemble de la période. On observe également une montée progressive depuis 2016 du nombre de personnes dont le genre est resté indéterminé, ce qui reflète à la fois les contraintes méthodologiques du recensement et les stratégies de dissimulation adoptées par certaines personnes.

La part des femmes reste quant à elle relativement faible et stable, ce qui pourrait indiquer une sous-représentation liée à leur invisibilisation dans l'espace public.

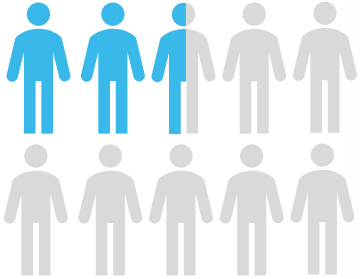
Enfin, le nombre de mineur·e·s recensé reste très limité, sans variation importante au fil des années.

# ETHOS Light 2

Les personnes en hébergement  
d'urgence

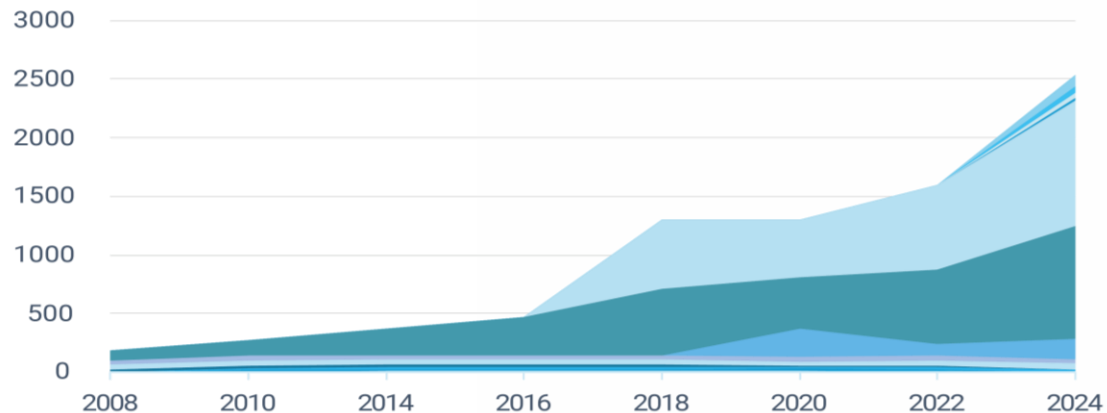


# Evolutions



**2 535 personnes, soit 25,93 % du total des personnes dénombrées.**

DISPOSITIFS D'URGENCE : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES HÉBERGÉES PAR STRUCTURES DE 2008 À 2024



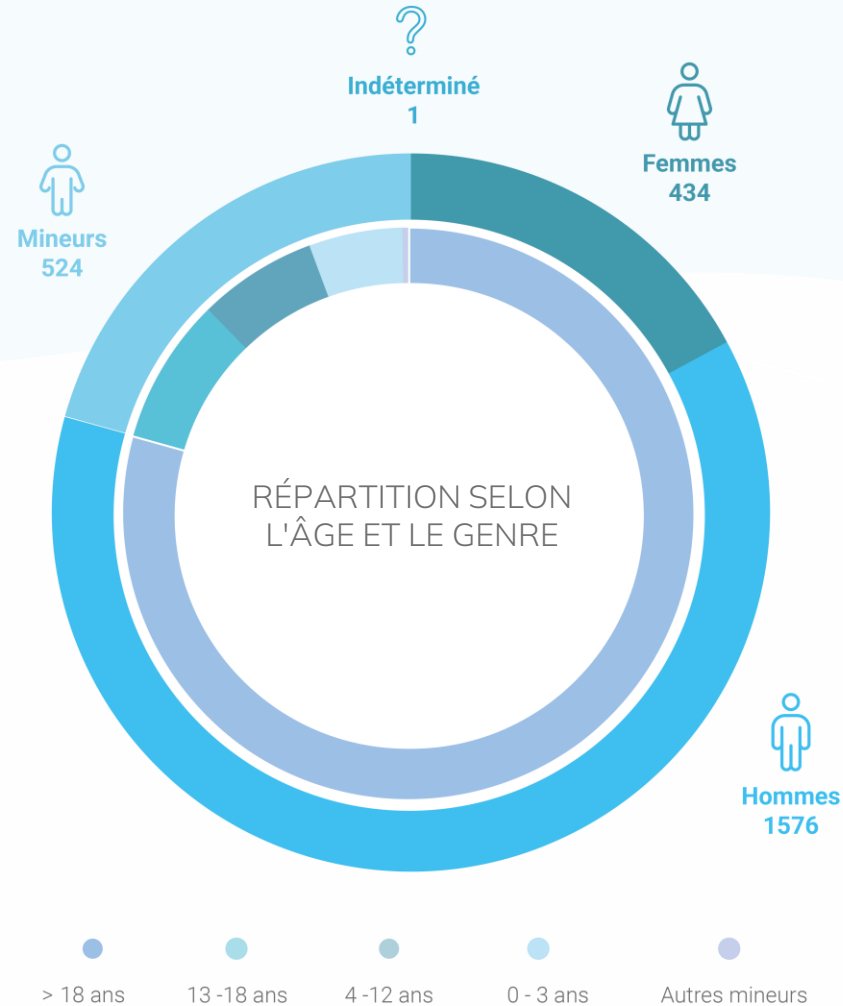
- SOS Jeunes
- Hotel social molenbeek
- Pierre d'Angle
- Samusocial
- Sky Inn
- Abaka
- Transit
- Ariane
- BelRefugees
- Bruss'help x Fedasil
- CPAS
- Ilot 160
- Croix-Rouge
- Communa
- Ukrainian Voices

L'augmentation du nombre de personnes hébergées en urgence entre 2016 et 2018 s'explique en grande partie par une augmentation des places financées au Samusocial ainsi que par l'arrivée de BelRefugees, qui a mis en place des solutions d'hébergements pour les personnes migrantes en transit et les personnes en séjour irrégulier, en réponse à l'absence de dispositifs adéquats au sein du réseau d'accueil fédéral. Faute de places dans les centres dédiés aux demandeurs-euses de protection internationale (DPI), ces personnes doivent se tourner vers les dispositifs d'urgence, accentuant ainsi la pression sur ces structures.

Dans ce contexte, le **Brussels Deal**, signé fin 2022, a tenté d'apporter une réponse à cette crise. Entre 2020 et 2024, le nombre de personnes en hébergement d'urgence a ainsi augmenté de 59 %, une hausse en partie liée à ce dispositif de cofinancement entre l'Etat fédéral et la Région bruxelloise, qui prévoit la prise en charge de 2000 places d'hébergements d'urgence via plusieurs opérateurs. Ce financement ne correspond pas à une création nette de nouvelles places, mais bien au soutien financier de places déjà existantes, ce qui explique que la capacité d'accueil n'a pas augmenté de manière linéaire.

# Genre et âge des personnes hébergées

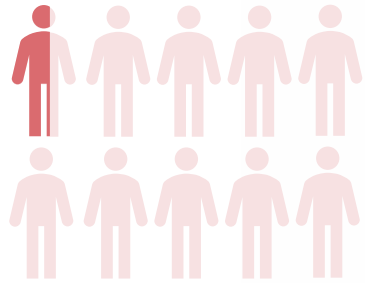
Jusqu'en 2016, les femmes étaient majoritaires dans les dispositifs d'urgence bien que la proportion d'hommes et de mineurs par rapport aux femmes n'ait cessé d'augmenter jusque-là. À partir de 2018, l'arrivée de BelRefugees a conduit à une augmentation du nombre d'hommes adultes accueillis (Van Gaens, 2024). En 2024, ils représentent 62,17 % des bénéficiaires, soit une proportion similaire à celle des hommes vivant en rue (64 %). Cette convergence souligne le lien de plus en plus étroit et nécessaire entre la réalité du sans-abrisme « visible » et les capacités d'accueil disponibles.



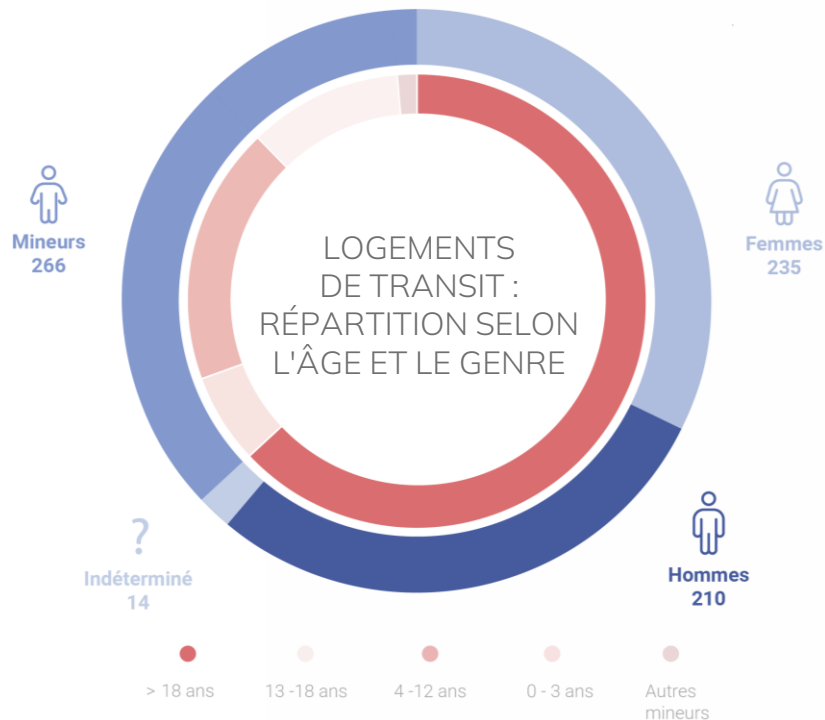
# ETHOS Light 3

Les personnes en foyer  
d'hébergement pour personnes  
sans chez-soi

# Les logements de transit



**725 personnes,**  
soit **7,41%** du total  
des personnes  
dénombrées.



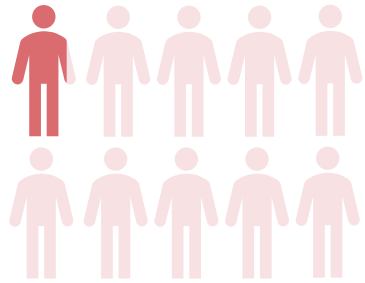
La majorité d'entre elles, soit 391 personnes (54 %), résidaient dans des logements gérés et encadrés par un **CPAS**. 212 personnes (29 %) étaient accompagnées par des services proposant des logements de transit gérés par une **Agence Immobilière Sociale (AIS)**. Les 122 personnes restantes (17 %) étaient accueillies dans d'autres formes de structures transitoires, telles que les **projets Casa** gérés par le **New Samusocial** (44 personnes), ou encore des logements de transition encadrés par les **communes** (11 personnes) ou la **Région** (17 personnes).

Cette année, un calcul d'**estimation** pour les logements de transit AIS a été réalisé en croisant le nombre de chambres par logement avec des hypothèses d'occupation, sur base des normes reprises dans l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17/12/2015 organisant les agences immobilières sociales. Selon ce calcul, le nombre total de personnes hébergées dans les logements de transit gérés par les AIS s'élèverait à 777, élevant le nombre total théorique de personnes hébergées en logement de transit à 1 290 personnes.

Avec la méthode utilisée lors des dénombrements précédents, par contact direct avec les services accompagnant les personnes hébergées dans ces mêmes logements, on atteint un chiffre bien inférieur : 212 personnes en logements de transit gérés par les AIS et 725 dans l'ensemble des logements de transit.

Ce dernier chiffre est celui conservé dans les résultats globaux afin d'assurer une comparabilité avec les éditions précédentes du dénombrement, qui reposaient sur la même méthode de collecte.

# Les maisons d'accueil

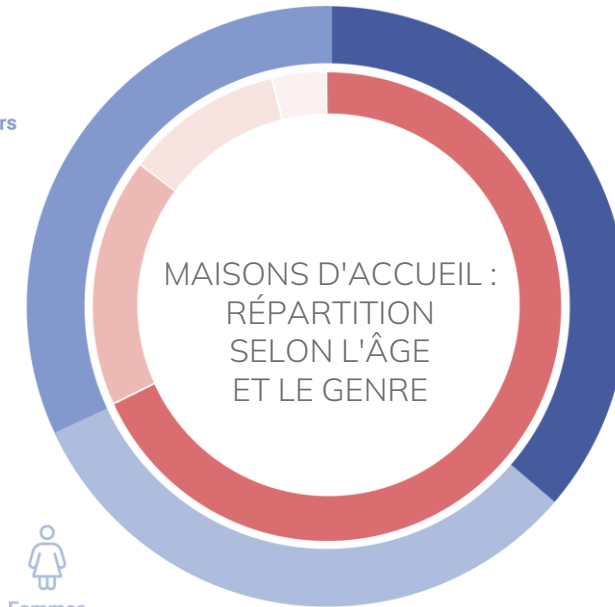


**889 personnes,**  
soit **9 %** du total  
des personnes  
dénombrées.

Cette proportion est en baisse constante depuis les premiers recensements. En 2008, les personnes hébergées en maison d'accueil représentaient 45,0 % du total, contre 25,2 % en 2016, puis 11,9 % en 2022. Cela s'explique en partie par une capacité d'accueil qui évolue peu (avec seulement 43 personnes accueillies supplémentaires entre 2022 et 2024) face à une augmentation significative du nombre de personnes recensées dans d'autres catégories du dénombrement.

Cette année, la collecte des données relatives aux maisons d'accueil a été facilitée grâce à une collaboration renforcée des fédérations AMA et BICO.

Mineurs  
282



Hommes  
323

Femmes  
284

> 18 ans    13-18 ans    4-12 ans    0-3 ans

Bien que les hommes demeurent le groupe le plus représenté dans les maisons d'accueil, leur part tend à diminuer progressivement au fil des années : 44,2 % en 2018, 40,4 % en 2020, et 36,3 % en 2024. À l'inverse, la proportion de femmes progresse légèrement, passant de 30,3 % en 2022 à 31,9 % en 2024. Ces tendances pouvant s'expliquer par une augmentation de capacité plus marquée des structures accueillant des femmes.

# Les dispositifs sociaux en hôtels



**14 personnes, soit 0,1 %**  
du total des personnes  
dénombrées

Pendant les premières et secondes vagues de la pandémie de COVID-19, 12 hôtels de la Région de Bruxelles-Capitale ont été captés pour accueillir 950 personnes sans chez-soi (Paquot, 2022).

À la fin de l'été 2021, alors que les objectifs des projets hôtels évoluaient vers un accompagnement plus approfondi, certains ont été intégrés dans l'appel à projets du Plan de Relance (Bruss'help, 2021 ; Van Gaens, 2022). En novembre 2022, trois dispositifs étaient encore actifs, dont le projet **H.I.T. 18-15** du CPAS de la Ville de Bruxelles, le seul encore en activité à ce jour.

Ce projet offre un hébergement temporaire à 14 jeunes âgés de 18 à 25 ans, souffrant de problématiques liées aux assuétudes et/ou à la santé mentale. Une demande d'agrément est en cours pour faire reconnaître le projet comme maison d'accueil, ce qui permettrait un financement structurel. À ce jour, le CPAS n'est ni agréé ni financé pour ces places.

# ETHOS Light 4

Les personnes sortant d'institution

# Ethos 4 regroupe :

Les personnes **ayant à quitter** l'institution avant le 6 décembre, sans avoir de solution de logement

Les personnes sans chez-soi **aux urgences** entre 23h et minuit (pour les hôpitaux uniquement)

Les personnes séjournant **plus longtemps que prévu** dans l'institution par manque de solution de logement

Pour cette édition, les personnes ont été recensées **uniquement dans les hôpitaux généraux, les hôpitaux psychiatriques et les centres pour demandeurs d'asile.**

## QUID des autres institutions ?

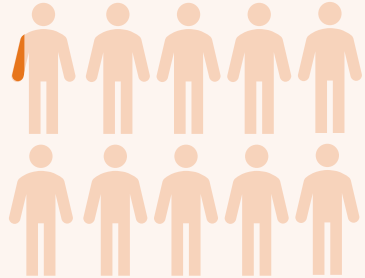
Les **centres pour usagers de drogues** contactés n'étaient pas concernés par le dénombrement : ils ne proposaient soit pas d'hébergements, soit offraient uniquement des séjours de longue durée dépassant largement le mois de référence fixé pour le comptage. Aucun cas n'a donc été recensé.

Les **IHP** (Institutions de Habitations Protégées) accueillent des personnes souffrant de troubles psychiques sévères pour des séjours souvent prolongés, rendant rares les sorties dans le mois suivant le dénombrement. De plus, les résidents quittent généralement l'institution lorsque leur soutien financier cesse, et bénéficient alors d'un accompagnement social ou médical.

Pour les **institutions pénales**, le dénombrement reposait jusqu'en 2022 sur les kits de sortie distribués le jour même, une méthode insuffisante pour comptabiliser toutes les libérations sur un mois. Il est difficile d'anticiper les sorties, sauf pour les fins de peine, et aucun système structuré ne permet actuellement d'identifier systématiquement les détenus libérés sans logement stable.



# Hôpitaux et hôpitaux psychiatriques



**246 personnes, soit 2,5 %**  
du total des personnes  
dénombrées.

Dans les hôpitaux généraux, 18 personnes étaient aux urgences le soir du dénombrement, majoritairement des hommes. De plus, 45 patient·e·s devaient quitter l'hôpital sans solution de logement dans le mois suivant, tandis que 75 étaient en hospitalisation prolongée en raison d'un manque de logement.

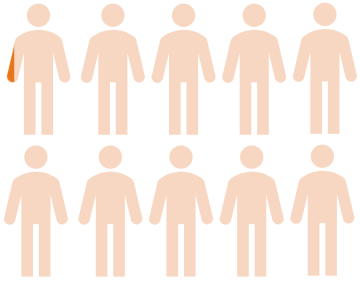
Dans les hôpitaux psychiatriques, 8 patient·e·s étaient concerné·e·s par une sortie sans logement, mais la situation la plus courante reste la prolongation du séjour faute de solution de logement (100 personnes concernées).

Les chiffres de 2024 montrent une forte baisse des cas recensés en hôpitaux généraux par rapport au dénombrement de 2022 (19 contre 49 en 2022). Cela s'explique principalement en raison de la diminution des prises en charge au CHU Saint-Pierre (39 personnes en 2022, contre seulement 10 en 2024). En revanche, les données des hôpitaux psychiatriques restent stables.

	Nombre de personnes aux urgences entre 23h et minuit				Nbre de pers hospitalisées ayant à quitter l'hôpital avant le 6 décembre, sans avoir de solution de logement				Nbre de pers hospitalisées séjournant plus longtemps que prévu à l'hôpital par manque de solution de logement			
	F	H	?	Min.	F	H	?	Min.	F	H	?	Min.
Hôpitaux	1	16	1	0	16	18	11	0	34	19	21	1
Hôpitaux psychiatriques	0	0	0	0	2	6	0	0	23	77	0	0

Attention : cette méthodologie ne permet pas d'identifier toutes les personnes sans logement hospitalisées, notamment celles en séjour de très longue durée et/ou dont la date de sortie reste indéterminée.

# Personnes dans le réseau d'accueil Fedasil et en ILA



**111 personnes, soit 1,1%**  
du total des personnes  
dénombrées.

Pour la première fois, des données des centres pour demandeurs-euses d'asile ont été recueillies sur deux critères : les personnes devant quitter leur institution dans les 30 jours suivant le dénombrement sans solution de logement (17 personnes dénombrées), et le nombre de personnes séjournant plus longtemps que prévu par manque de solution de logement stable (94 personnes dénombrées).

Ces chiffres, fournis par Fedasil, restent relativement bas car la plupart des demandeurs-euses d'asile sont hébergés en centres dits de « deuxième phase », principalement en Wallonie et en Flandre.

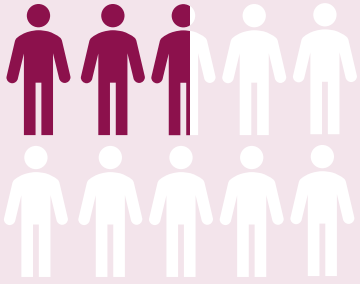
Cependant, la crise de l'accueil entraîne une saturation de ces centres, prolongeant les séjours en « première phase » qui sont normalement de courte durée. Certain-e-s y restent alors plusieurs mois et peuvent, en cas de rejet de leur demande, être contraint-e-s de quitter le réseau d'accueil, se retrouvant parfois à la rue.



# ETHOS Light 5

Les personnes en logement  
non-conventionnel

# Logements non conventionnels



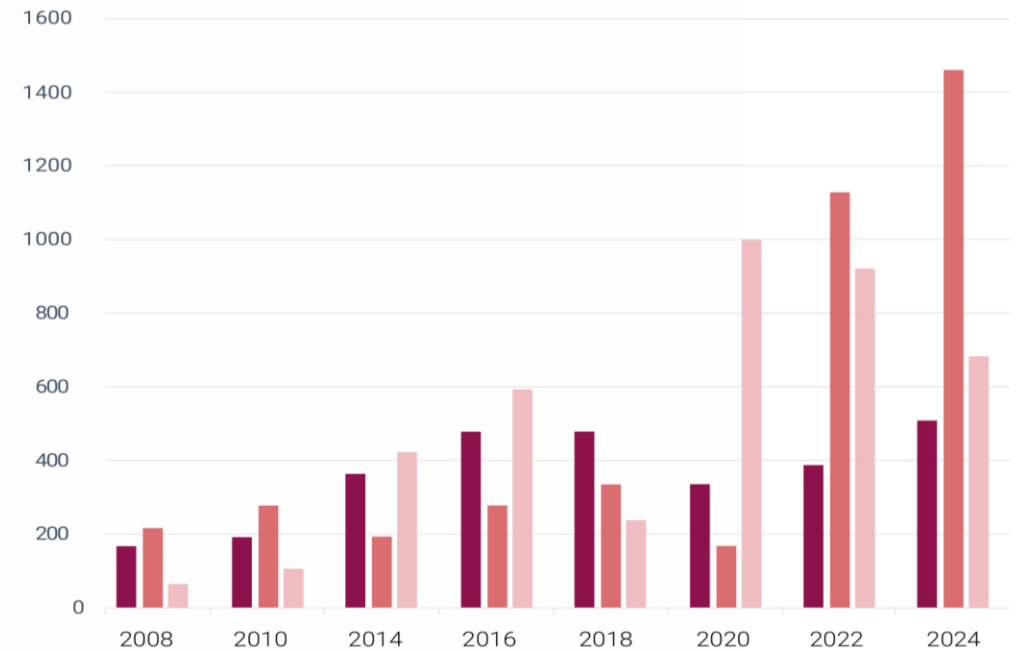
**2.649 personnes,**  
soit **27 %** du total  
des personnes  
dénombrées.

La catégorie « logement non conventionnel » regroupe les situations dans lesquelles des personnes vivent en dehors du réseau d'accueil agréé. Elle inclut les structures d'hébergements non agréées (SHNA), les occupations temporaires et les squats. Leur point commun est de ne pas être officiellement reconnues comme faisant partie du système d'aide institutionnelle.

Comparé à 2022, où 2 435 personnes avaient été comptabilisées, on observe une augmentation de 8,9 %.

**Le repérage de cette catégorie ETHOS est complexe du fait de la variété des situations, souvent informelles ou cachées. Cette année, une coopération renforcée avec les services de prévention, certains agents de quartier et l'équipe COVER a permis d'identifier plus efficacement ces situations.**

LOGEMENTS NON CONVENTIONNELS : EVOLUTION  
DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES ENTRE 2008 ET 2024



**ETHOS Light 5** - SHNA

**ETHOS Light 5** - Occupations négociées

**ETHOS Light 5** - Squats

# Logements non conventionnels

## SHNA :



513 personnes



Hausse de 31,5%

## Occupations temporaires :



1453 personnes



Hausse de 29%

## Squats :



683 personnes



Baisse de 25,7%

**Structures d'hébergements non agréées (SHNA) : 513 personnes** dénombrées. Ce chiffre représente une augmentation de 123 personnes par rapport à 2022 (+31,5%). Sur les 513 personnes hébergées, on dénombre 334 hommes (65,1%), 79 femmes (15,4%), 5 mineur·e·s (1%) et 95 personnes dont le genre et l'âge sont inconnus (18,5%).

**Occupations temporaires : 1 453 personnes** dénombrées. Il s'agit d'une hausse de 29 % par rapport à 2022, où l'on comptabilisait 1 126 individus. Ce chiffre constitue par ailleurs le plus élevé jamais enregistré depuis le premier dénombrement en 2008, où l'on a dénombré 216 personnes.

Il est à noter que ces occupations, bien que régularisées par des accords avec les propriétaires et subventionnées par les autorités, ne relèvent pas du droit locatif et ne garantissent pas les mêmes conditions de vie.

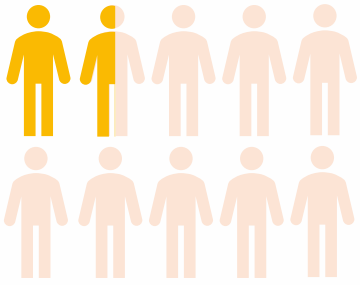
Parmi les personnes dont le profil est connu (827 personnes), on compte 383 hommes (26,4 %), 208 femmes (14,3 %, soit 7,6 % de plus qu'en 2022) et 231 mineur·e·s (15,9 %, soit 179 enfants de plus qu'en 2022). Cette hausse peut s'expliquer par la crise du logement et la saturation des structures d'accueil, mais aussi par un meilleur repérage mais aussi par une augmentation du nombre de conventionnements.

**Squats : 683 personnes** dénombrées. Le nombre de personnes en squat a baissé de 25,7 % depuis 2022, notamment en raison de la fermeture du squat de la rue des palais, qui accueillait jusqu'à 600 personnes. Les chiffres restent néanmoins volatils en fonction des ouvertures et fermetures de squats, et le recensement reste complexe en raison de la méfiance des occupant·e·s et du caractère informel de ces habitats.

# ETHOS Light 6

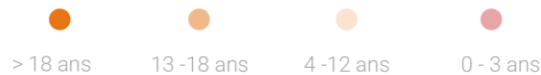
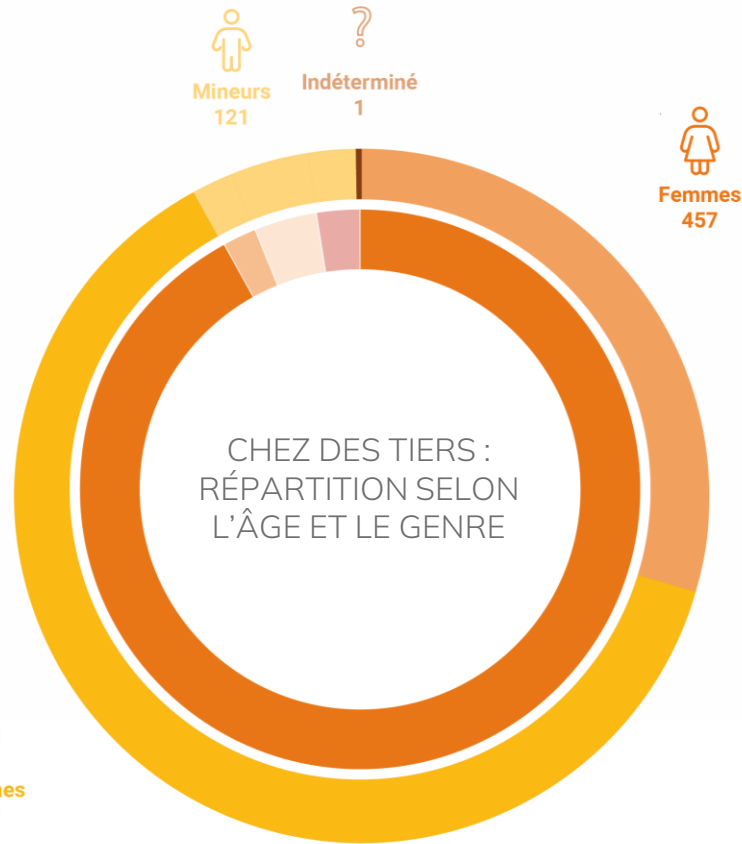
Les personnes hébergées  
chez des tiers

# Chez des tiers



**1.539**  
personnes,  
soit **15,74 %**  
du total des  
personnes  
dénombrées.

  
Hommes  
960



L'hébergement chez des tiers recouvre des situations variées, allant du refuge temporaire chez des proches à des conditions précaires. Cette forme de sans-abrisme, souvent invisible, échappe en grande partie au dénombrement.

Récoltées pour la première fois en 2022, ces données provenaient essentiellement des CPAS mais leur fiabilité était limitée en raison d'échantillonnages partiels. Cette année, une meilleure préparation a permis à 12 CPAS d'estimer le nombre de personnes concernées, bien que des obstacles subsistent : dispersion des dossiers entre services, non-déclaration du bénéficiaire par crainte d'impact sur les droits sociaux de l'hôte, et difficulté à centraliser les informations.

Par conséquent, les chiffres de 2024 (1 539 personnes recensées, dont 960 hommes, 457 femmes et 121 mineurs) ne sont pas comparés à ceux de 2022, l'écart résultant davantage de l'évolution de la méthodologie que d'une variation réelle du phénomène.

La nuit du dénombrement, 1 539 personnes ont été recensées chez des tiers. Parmi elles, 960 hommes (62,4 %) et 457 femmes (29,7 %) ont été identifiés (Figure 6.1), tandis qu'une personne ne s'identifiait pas selon une catégorisation binaire ou conforme au genre assigné à la naissance. Par ailleurs, 121 mineurs (7,9 %) ont été dénombrés, soulignant la présence non négligeable d'enfants dans cette catégorie.

# ETHOS Light 7

Les personnes  
menacées d'expulsion



# Menacées d'expulsion



**77 personnes, soit 0,79%**  
du total des personnes  
dénombrées.

Dans les personnes recensées, on compte 17 femmes (22,1 %), 24 hommes (31,16 %) et 30 mineur·e·s (39 %). Toutefois, ces chiffres doivent être interprétés avec prudence en raison du moratoire hivernal sur les expulsions, qui peut occulter une partie de la réalité.

Depuis septembre 2023, une nouvelle ordonnance vise à prévenir les expulsions en renforçant l'accompagnement des locataires. Elle instaure notamment un moratoire interdisant toute expulsion entre le 1er novembre et le 15 mars, sauf exceptions (risques pour la sécurité, force majeure pour le bailleur). Cependant, certains juges ne l'appliquent pas systématiquement, estimant qu'il porte atteinte aux droits des propriétaires (de Theux, 2023).

Des dérogations restent possibles dans des cas particuliers, par exemple si la sécurité ou la salubrité du logement est compromise, ou si le bailleur justifie d'une force majeure qui l'oblige à occuper son bien.

Pour toutes ces raisons, des expulsions continuent d'être recensées en hiver, et si le moratoire contribue à réduire le nombre de ménages expulsés, il masque néanmoins l'ampleur du phénomène le reste de l'année.

# Données complémentaires

# Personnes suivies par un service de post-hébergement



**622 personnes,**  
représentant  
au total  
**315 suivis.**

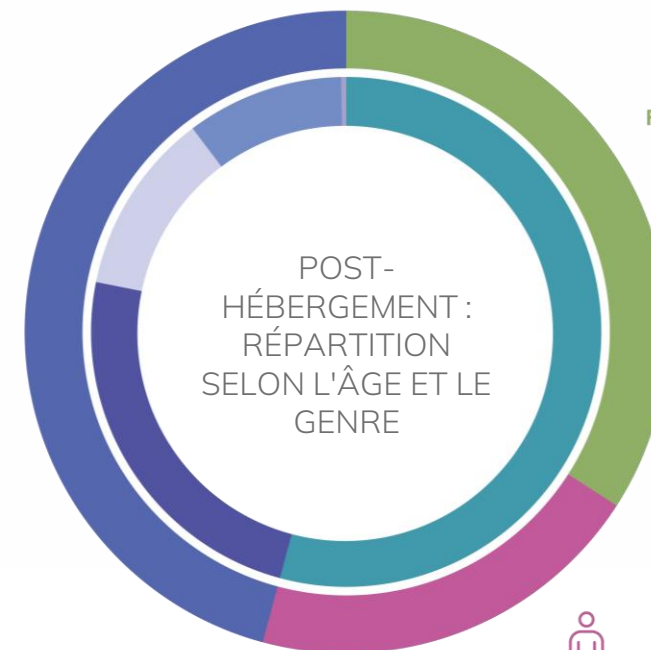
Le post-hébergement est un accompagnement psycho-social et administratif destiné aux personnes ayant quitté une structure d'hébergement, afin de renforcer leur autonomie et éviter un retour à la rue.

Il repose sur une relation de confiance établie durant l'hébergement et s'appuie sur des partenariats avec des services d'insertion par le logement et d'aide sociale.

Cette année, le post-hébergement est mesuré en nombre de personnes et de suivis pour mieux refléter le travail social des structures. Les données ont été recueillies avec l'aide des fédérations AMA et BICO, en lien avec les maisons d'accueil et services d'accompagnement.

Lors du dénombrement, la majorité des personnes accompagnées résidait dans un logement géré par une SISP (41,5%), une AIS (24,8 %) ou dans le privé (19,3 %). Les autres personnes étaient logées dans d'autres types de structures (ASBL, communes, CPAS ou vivaient en institution, en maison d'accueil, à la rue, en squat ou chez des tiers).

Mineurs  
285



Femmes  
212

Hommes  
125

> 18 ans    13-18 ans    4-12 ans    0-3 ans    Autres mineurs

# Guidance à domicile

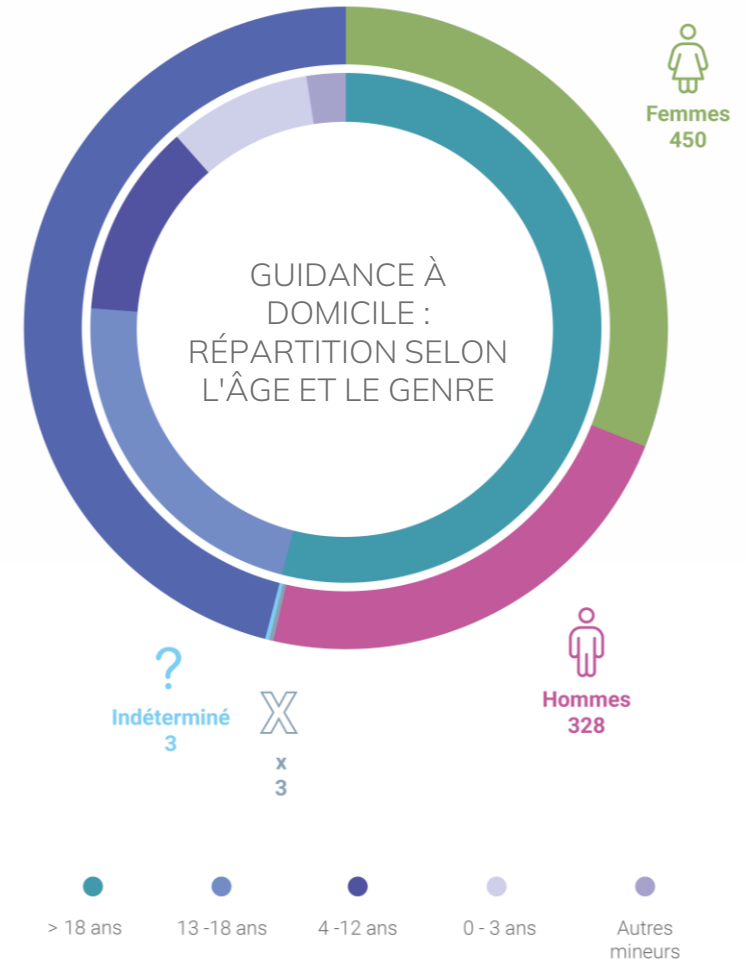


**1 451** personnes,  
représentant au  
total **748** suivis.

La guidance à domicile offre un accompagnement psycho-social, administratif et budgétaire aux personnes en précarité pour les aider à maintenir un logement durablement. Il est à noter que, lors du dénombrement 2024, 4 sur 13 services agréé concernés n'ont pas su transmettre leurs données.

La majorité des bénéficiaires vivaient dans des logements d'Agences Immobilières Sociales (55,8 %, et 429 suivis), suivis du logement privé (20,3 %, 169 suivis) et des logements de Sociétés Immobilières de Service Public (15,3 %, 82 suivis). D'autres résidaient en logements communaux, chez des tiers ou dans des structures spécifiques.

Mineurs  
667

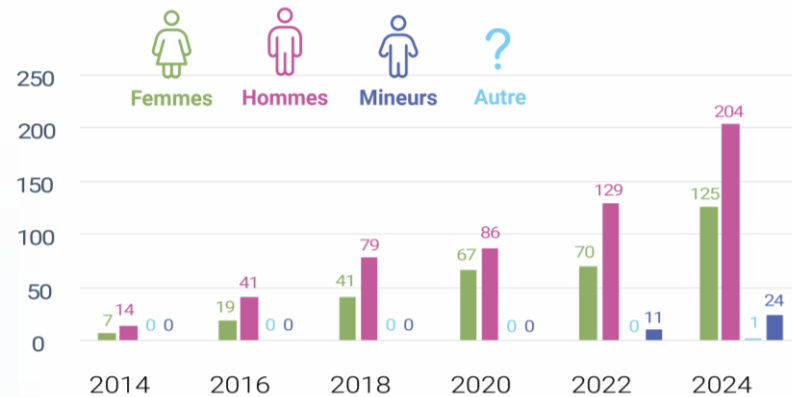


# Personnes bénéficiant d'un programme Housing First



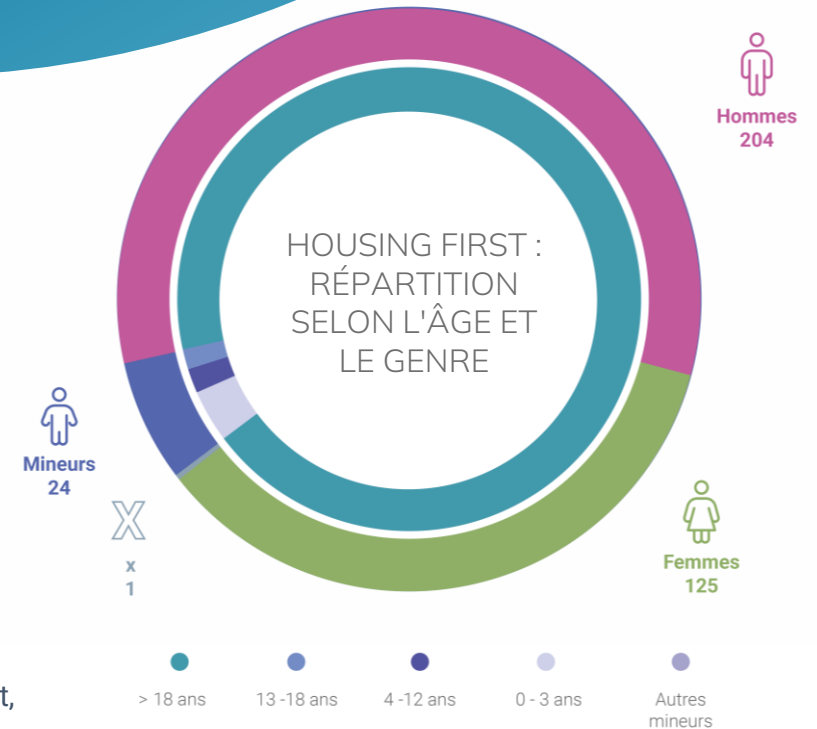
**354**  
personnes

HOUSING FIRST : ÉVOLUTION SELON L'ÂGE ET LE GENRE



Le Housing First ne figure pas dans les chiffres globaux du dénombrement, car ses bénéficiaires vivent en logement et ne relèvent plus du sans-abrisme selon la typologie ETHOS Light. Inspiré d'un modèle américain, ce programme, lancé en Belgique en 2013, vise à loger directement les personnes en grande précarité avec un accompagnement intensif, sans passer par les étapes intermédiaires des dispositifs classiques.

Au moment du dénombrement, 354 personnes étaient suivies en Housing First, soit une hausse de 68,6 % par rapport à 2022. Parmi elles, 57,6 % étaient des hommes, 35,3 % des femmes, et 6,8 % des mineur·e-s.



Les logements gérés par les AIS accueillent 33,6 % des bénéficiaires, un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes, bien que ces agences restent des partenaires clés. D'autres personnes étaient logées en SISP (18,9 %), via des ASBL, des maisons de repos, le CPAS ou encore en logement privé.

# Personnes dans le réseau d'accueil Fedasil et les ILA

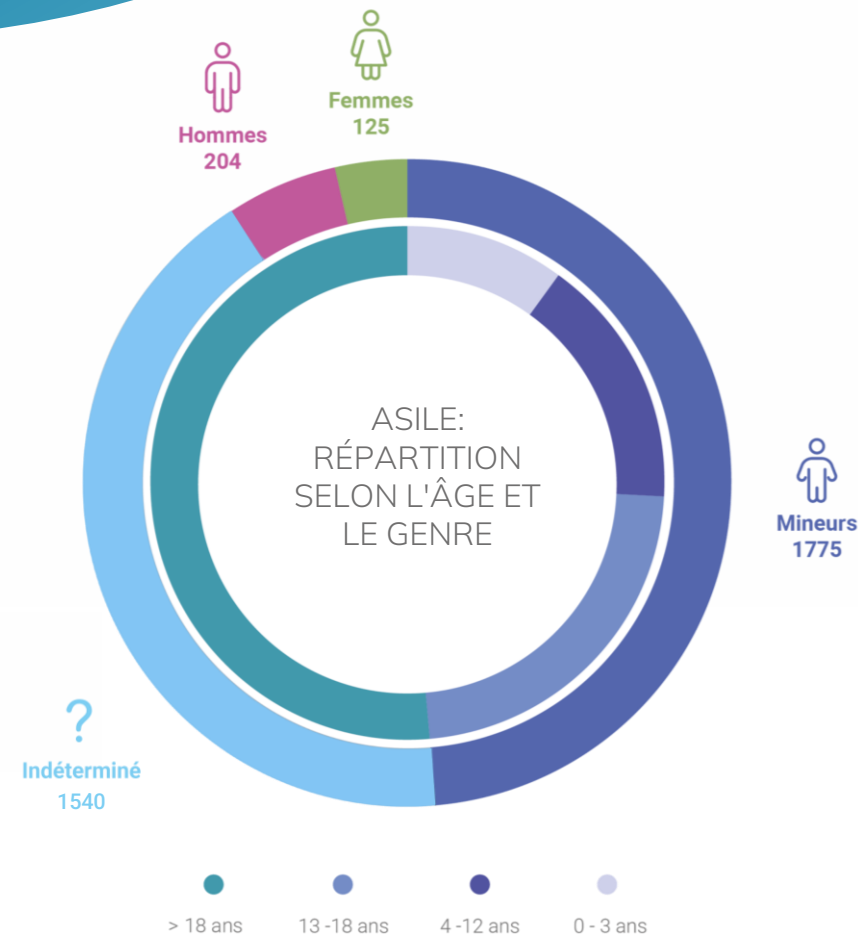


**5.135**  
personnes

En 2024, 39.615 demandes de protection internationale ont été déposées en Belgique, soit une hausse de 11,6 % par rapport à 2023. Conformément à la législation européenne, les demandeurs·euses d'asile ont droit à un hébergement, géré en Belgique par Fedasil. Cependant, la saturation du réseau d'accueil allonge les délais d'attente, empêchant parfois la scolarisation des enfants et retardant l'accès aux documents administratifs.

Face à cette crise, des solutions alternatives ont émergé, comme le *Brussels Deal*, qui propose des places d'urgence en dehors du circuit de Fedasil. Au 18 novembre 2024, 2.517 hommes isolés étaient sur liste d'attente, et environ 400 personnes étaient hébergées dans des squats à Bruxelles.

Lors de la nuit du 6 au 7 novembre 2024, 5.134 personnes étaient hébergées à Bruxelles, principalement par Fedasil (37,4 %), la Croix-Rouge (34,1 %) et le Samusocial (20,1 %). Parmi elles, 33,6 % étaient mineur·e·s et 12,2 % des hommes isolés, une proportion en forte baisse par rapport à 2022. En revanche, le nombre de personnes dont le genre n'a pas été déterminé a fortement augmenté (30,0 %).



# Personnes en hébergement prévu pour les bénéficiaires de la protection temporaire ukrainien·ne·s



310

personnes

La nuit du 6 au 7 novembre 2024, 310 personnes ont été recensées dans les centres d'hébergement collectifs spécifiquement mis en place pour les bénéficiaires de la protection temporaire. Ces centres, gérés de manière semi- autonome par la collectivité, étaient encadrés par plusieurs partenaires, dont Communa et l'Ukrainian Voices Refugee Committee. Ce chiffre marque une augmentation de 29 personnes par rapport à 2022, où 281 personnes avaient été recensées.

Parmi les 310 personnes hébergées, 112 étaient des hommes (36,1 %), 100 des femmes (32,3 %) et 98 des mineur·e·s, soit également 31,6 %. La présence importante de familles dans ces dispositifs se traduit par une répartition équilibrée entre femmes et mineur·e·s.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les organisations, bénévoles et partenaires, les fédérations AMA et BICO, les membres du comité scientifique, sans oublier les acteurs des secteurs connexes : les hôpitaux, les transports publics, Bruxelles Environnement, les services de prévention, la Police et les CPAS, qui ont chacune à leur échelle contribué à la réussite de ce dénombrement. Leur engagement est essentiel pour mieux comprendre et répondre aux réalités du sans-chez-soirisme en Région de Bruxelles-Capitale.

Le rapport complet, incluant l'analyse des enquêtes additionnelles, sera publié en juin 2025 et présentera une étude sur les profils ainsi que les parcours et trajectoires des personnes sans chez-soi.

Pour suivre son actualité et celle de notre organisation,  
[rendez-vous sur notre site :](#)

Avec le soutien de :





Arrêté Du Gouvernement De La Région De Bruxelles-capitale du 17/12/2015 organisant les agences immobilières sociales (2015).

Buxant, C. (2018). The challenge of implementing the Housing First model : How Belgium tries to connect fidelity and reality. *European Journal of Homelessness*, 12(3), 229-252.

Van Gaens, S. (2022). Évaluation des projets sociaux en hôtels : 2de période (07/21 - 04/22).

De Moor, N., Moriau, J., Wagener, M., & Hermans, K. (2025). *Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi (Namur, Verviers, Charleroi)*. Observatoire wallon du sans-abrisme.

de Theux, O. (2023). L'Ordonnance bruxelloise du 22 juin 2023 en matière de contentieux locatif et d'expulsion : Le législateur doit-il revoir sa copie ? *Sybarius*.

Godart, P., Swyngedouw, E., Crieckingen, M. V., & Heur, B. van. (2023). Les expulsions de logement à Bruxelles : Combien, qui et où ? *Brussels Studies*.

Ordonnance du 22/06/2023 insérant dans le code bruxellois du logement les règles de procédure applicables aux expulsions judiciaires et modifiant les moyens affectés par et au profit du fonds budgétaire de solidarité (2023).

Paquot, L. (2022). *Dénombrement des personnes sans chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale*. Bruss'help.

Reeve, K. (2008). Homeless Women in Public Spaces: Strategies of Resistance. *Housing Studies*,

Van Gaens, S. (2024). *Les profils des personnes sans-abri et sans titre de séjour*. Bruss'help.

Wagener, M., Bonnetier, C., Moriau, J., Hermans, K., Mertens, N., & Artois, P. (2022). Evaluation collaborative des processus de réaffiliation sociale dans Le housing first Belgium. SPP Intégration sociale.